

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 19 décembre 2016
19 h mairie, salle consulaire

Le lundi 19 décembre 2016, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

Présents : Josiane Mouchet, Pierre Artique, Chrystelle Beurrier, Roger Béchet, Philippe Bertrand, Philippe Delerce, , Cécilia Mota, Laurence Lassort, , Carole Dinger

Excusés : Christian Trémoulet (pouvoir à Pierre Fillon), Christophe Coste (pouvoir à Josiane Mouchet), Bernard Meillason (pouvoir à Pierre Artique), Coralie Marmot (pouvoir à Cécilia Motta), Denise Gignoux (pouvoir à Laurence Lassort).

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	10
Nombre de votants	15

Date de convocation du conseil municipal	9 décembre 2016
--	-----------------

Le maire ouvre la réunion à 19 h 05

Philippe Delerce est désigné en tant que secrétaire de séance

I/ Compte rendu de la séance du 7 novembre 2016

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II/ Application du nouveau régime indemnitaire des agents communaux (RIFSEEP)

L'Etat a souhaité simplifier et rationaliser le régime indemnitaire des fonctionnaires (Fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière, fonction publique des collectivités territoriales) en remplaçant les régimes indemnitaires existants par un régime unique, le régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP)

Les primes antérieures sont regroupées dans l'indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise (IFSE), obligatoire, à laquelle peut s'ajouter le complément indemnitaire annuel, (CIA), facultatif, versé au terme d'un entretien hiérarchique individuel de fin d'exercice.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu à l'initiative du Centre de Gestion de Haute-Savoie, de la préfecture et de la CCBC.

Un souci d'harmonisation entre les collectivités membres de la CCBC a sous-tendu les travaux préparatoires.

Le projet de délibération a été soumis à la commission communale « finances et personnels » et adressé pour avis au comité technique du Centre de Gestion de Haute-Savoie dans sa réunion du 13 décembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'instaurer le RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les agents communaux permanents.

III/ Indemnité de conseil du percepteur exercice 2016

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de verser l'indemnité de conseil au percepteur pour 2016 d'un montant de 651,23 €

IV/ Région Auvergne-Rhône-Alpes, plan en faveur de la ruralité, dossiers de demandes de subvention

Le maire rappelle que la Région AURA a conçu un programme d'aides au développement du monde rural, intitulé « CAR contrat d'ambition région »

Les dossiers doivent parvenir à la Région avant le 31 décembre 2016, sous forme administrative dématérialisée.

Ils concerneront :

Aménagement du second bloc sanitaires de la plage, Isolation salle du Léman, Aménagement du débarcadère, Aménagement du parking de la place du tennis, Fenêtres des alvéoles commerciales de la plage, Voie verte, TC2

Des devis ont été demandés à diverses entreprises

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à déposer ces dossiers à la Région Auvergne-Rhône Alpes

V/ Voie verte, tranche conditionnelle n°2, dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Sur sa proposition,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la tranche conditionnelle n°2 de la voie verte au titre des crédits DETR 2017

VI/ Ventes de bois, fixation des prix

Sur proposition de la commission « bois et forêts »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le prix

de la coupe de bois de 15 stères réalisée par les services municipaux à 30 € le stère, à prendre en l'état au garage communal

d'un lot unique de 3 marronniers à billonner et évacuer du Pré Cottin en un seul lot à 100 €, le chantier étant nettoyé dans les règles de l'art.

VII/ Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération », désignation d'un-e délégué-e et d'un-e suppléant-e

Suite à la création le 14 novembre 2016 de « Thonon Agglomération » et en application de l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 fixant le nombre de délégués à 67, dont un pour Excenevex, il convient de désigner un-e délégué-e et un-e suppléant-e

En vertu de l'article L 5211-6-2 du CGCT, une liste est constituée à partir des délégués sortants de la CCBC, Pierre Fillon et Josiane Mouchet.

Pierre Fillon annonce qu'il est candidat en tant que délégué titulaire, et Josiane Mouchet informe qu'elle souhaite céder sa place, en tant que suppléante, à Chrystelle Beurrier.

Un vote à bulletin secret est organisé, Cécilia Motta, benjamine du conseil, procédant aux opérations : distribution d'une liste au conseil municipal, vote et dépouillement.

Ont obtenu

Titulaire : Pierre Fillon, maire (15 voix)

Suppléante : Chrystelle Beurrier, 4^{ème} adjointe au maire (15 voix)

VIII/ « Thonon Agglomération », nouvel office de tourisme intercommunal

Sur proposition du maire, et sous réserve que ces dispositions soient confirmées lors de la prochaine réunion du conseil communautaire de « Thonon Agglomération »

Le conseil municipal fixe à 10 actions de 500 € l'une, soit 5 000 €, sa participation au capital social du futur office de tourisme intercommunal

IX/ Parc du Pré Cottin, concours d'idées, choix des 3 maîtres d'œuvre retenus pour la phase de négociation

Le marché a été mis en ligne sur la plateforme dématérialisée MP 74.

Sur 30 dossiers retirés, seuls 5 ont été déposés en mairie avant le lundi 12 décembre à 17h

La commission d'appels d'offres a ouvert les plis mardi 13 décembre, puis s'est réunie lundi 19 décembre à 16 h afin d'entendre le rapport d'analyse des offres rédigé par le cabinet Durabilis, assistant la commune dans la maîtrise d'ouvrage.

L'offre de « Big-Bang/Safège arrive en tête pour la qualité de sa lettre de candidature témoignant de la bonne appréhension du lieu, ainsi que pour la pertinence de ses références.

A égalité pour la deuxième place, on trouve les offres de Arter-ECR et ADP Dubois –Uguet : références satisfaisantes, bonne expérience professionnelle.

L'offre de Akènes C2I, ne témoigne pas d'une bonne pertinence ni dans l'analyse ni dans l'expérience en lien avec l'objet du marché.

Enfin, celle de Atelier Paysager Infraroute-Katrin Chassaing révèle une non-implication sur le site, peu adaptée au contexte du dialogue souhaité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONFIRME le choix de la commission d'appel d'offres et retient les candidatures de Big Bang Safège, Arter-ECR, et ADP-Dubois-Uguet

Calendrier

Lundi 9 janvier 2017, réception simultanée des 3 candidats par la commission « tourisme et environnement », présentation des attentes de la commune

Jeudi 2 février, réception successive des 3 candidats, échanges et précision des projets

Jeudi 2 mars, réception successive des 3 candidats, échanges et arrêt des projets

Rédaction d'un document de consultation proposé aux 3 candidats qui devront faire leur proposition finale pour fin avril.

Choix du candidat lauréat fin mai.

X/ Décision modificative n°7 sur le budget principal 2016

Sur proposition du maire, afin d'ajuster les crédits en fin d'exercice

Le conseil municipal après en avoir délibéré , à l'unanimité

DECIDE de procéder à la DM n° 7 sur le BP 2016 pour un montant de 6 000 €

XI/ Urbanisme

1/ Déclaration d'intention d'aliéner

Consorts Lacuve, A 227 et 228, chemin de la Fontaine Pourrie, la commune ne fera pas valoir son DPU

2/ Permis de construire accordés

a/ Crédit agricole immobilier promotion, 24 appartements répartis en 3 bâtiments, Champ Macon

b/ Antonio Réal, extension et abri de jardin, Cham de la Grange

3/ Déclarations préalables accordées

a/ Stéphane Sommeiller, bardage, remplacement volets et tuiles, Les Prillets

b/ Gérard Gignoux, véranda, La Fattaz

c/ David Gautier, muret et clôture, Domaine de la Chénaie

4/ Déclaration préalable refusée

David Gautier, mur de soutènement, Domaine de la Chénaie

5/ Demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée accordée

SARL Ysawood (camping les Ellandes)

6/ Abrogation de demande préalable, Stéphane Bourdet, garage couvert

XII/ Questions diverses

1/ Le maire

a/ fait état d'un courrier de l'association syndicale du Domaine de La Chénaie : demande d'éclairage public au bord du chemin de la Fontaine Pourrie, reprise du revêtement de cette voie et création d'un trottoir, enfouissement des réseaux aériens. Un courrier de réponse sera adressé.

b/ fait le point sur le plan en faveur de la fibre optique prévu sur les 5 prochaines années par le Syane 74 (130 millions d'euros); Fin 2018, 90 % des entreprises et 50 % des particuliers seront connectés.

Le secteur de La Fattaz est désormais équipé, des devis ont été reçus pour le secteur de la mairie.

c/ remercie et félicite le Tennis Club pour l'organisation de son marché de Noël qui a connu un bon succès.

Il souhaite la reconduction pour fin 2017 avec le concours des associations percevant une subvention communale.

2/ Chrystelle Beurrier

a/ informe le conseil que devant l'absence de réponse aux diverses demandes et relances effectuées au club de foot US Léman Presqu'île, une convention de mise à disposition des équipements communaux sera établie avec le Football club de Sciez dès février 2017.

Elle précise que 23 enfants d'Excenevex sont licenciés dans ce club.

b/ rappelle que 7 enfants d'Excenevex ont bénéficié des activités de loisirs proposées par le SISAM, pour 21 jours de présence au foyer culturel.

Le coût pour la commune est de 481 €, les sommes remboursées aux familles étant proportionnelles au quotient familial, poursuivant ainsi un réel but social.

c/ présente la décision du Conseil départemental consistant à affecter les élèves d'Excenevex et d'Yvoire au collège de Margencel dès la rentrée 2017, sachant que les anciens élèves inscrits à Douvaine ainsi que les fratries pourront demander une dérogation au caractère obligatoire.

d/ souligne que, grâce au travail accompli, le nombre de frontaliers recensés est passé de 267 à 275.

Le maire présente un tract destiné à être apposé sur les pare-brise des véhicules immatriculés à Genève.

3/ Carole Dinger expose qu'elle a eu d'excellents retours de la part d'usagers au sujet de la barrière sécurisée 2 roues motorisées à l'entrée de la voie verte le long du camping La Pinède.

4/ Prochaine réunion du conseil municipal, lundi 16 janvier 2017, 19h (municipalité, mardi 10 janvier, 14h30)

La séance est levée à 21h05

Le secrétaire de séance
Philippe Delerce

le maire
Pierre Fillon

J-F Tanghe, conseil municipal 19 décembre 2016